Case FRC 332

ADRESSE

DES DAMES DE LA HALLE, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 27 Août 1791, au ſoir.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

DEPUIS que votre courage a briſé les fers honteux de l'eſclavage, qui peſoient depuis tant de ſiècles ſur le Peuple François, & que votre ſageſſe a donné à ce grand Peuple une Conſtitution vraiment admirable, qui fera ſa gloire & ſon bonheur, & que toutes les nations lui envieront; les citoyens de toutes les claſſes ſe ſentent brûlés du feu ſacré du patriotiſme.

L'idée de la liberté a agrandi les ames, enflammé les eſprits, électriſé les cœurs. Pour l'acquérir, aucun ſacrifice n'a coûté; pour la conſerver, la vie même ne ſera comptée pour rien.

Procès-verbal N°. 748.

M+W 754

Les habitantes des halles, pour qui toute politique, tous rafinemens sont étrangers, ne connoissent d'autres vertus que d'être utiles, & de savoir pour leur patrie.

Nos époux, nos fils sont enrôlés sous ses drapeaux; nous, nous venons offrir sur l'autel de la liberté, dans le temple auguste de la nation & de ses loix, notre offrande. Nous sommes jalouses de contribuer, autant qu'il est en notre pouvoir, à l'entretien des généreux François qui volent aux frontières pour les défendre contre les traîtres & les tyrans, qui voudroient nous redonner des chaînes.

Nous formions autrefois une corporation, une confrairie dédiée à la Vierge, patrone de la France. Pour lui décerner un culte, nous avions une caisse, des ornemens, de l'argenterie déposés en l'église du Sépulchre.

Aujourd'hui nous n'avons d'autre corporation que les François, d'autre confrairie que les patriotes, d'autre culte que celui de la liberté. Ainsi nous consacrons à la défense de la patrie le fond d'un contrat de rente, l'argent que nous avons en caisse, les ornemens & l'argenterie. La Vierge étant la protectrice de la France, recevra comme un hommage agréable notre dévouement pour elle. L'objet que nous offrons ne monte guères que de 12 à 15 cents livres : mais, Messieurs, c'est l'offrande du pauvre, le denier de la veuve, & ce denier est précieux lorsqu'il est offert par le cœur.

Vertueux Législateurs, sauveurs de la patrie, daignez agréer le juste tribut de notre respect, de notre reconnoissance & de notre amour.

A MONSIEUR

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

MONSIEUR,

LES Marchandes de Morue, à la Halle, de la confrairie de Saint-Louis, ont l'honneur de repréſenter à l'Aſſemblée Nationale, que le 2 novembre 1789, elles ont porté à la monnoie les effets de leur confrairie, montant à la ſomme de 3000 liv., dont elles en ont porté le récépiſſé à M. Bailly, pour que cette ſomme ſoit offerte en pure don à la Nation. Nous avons ſuivi avec attention les différens journaux à cette époque, & nous n'avons pas vu que cette ſomme aye été inſérée dans votre procès-verbal. Elles oſent eſpérer, M. le Préſident, que vous voudrez bien permettre qu'elles profitent du moment où leurs conſœurs font leur don, pour vous prier très-humblement de vouloir bien inſérer les deux ſommes, que leurs cœurs & le dévouement pour la patrie leur ont inſpiré de faire.

593

REPONSE DU PRÉSIDENT.

MESDAMES,

Ce n'eſt pas un des moindres bienfaits de la conſtitution, d'avoir détruit l'eſprit des corporations particulières, pour ne former de tous les François, qu'une famille de frères étroitement unis par le lien indiſſoluble & ſacré de l'amour de la patrie. En conſacrant aujourd'hui à la cauſe publique ce qui n'avoit été précédemment qu'un ſigne d'union entre quelques individus, vous donnez une nouvelle preuve du patriotiſme qui vous a ſi avantageuſement diſtinguées depuis le commencement de la révolution.

Recevez le témoignage de la ſatisfaction de l'Aſſemblée Nationale : elle vous invite à aſſiſter à ſa ſéance.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.